



La vulnérabilité énergétique touche un ménage normand sur six

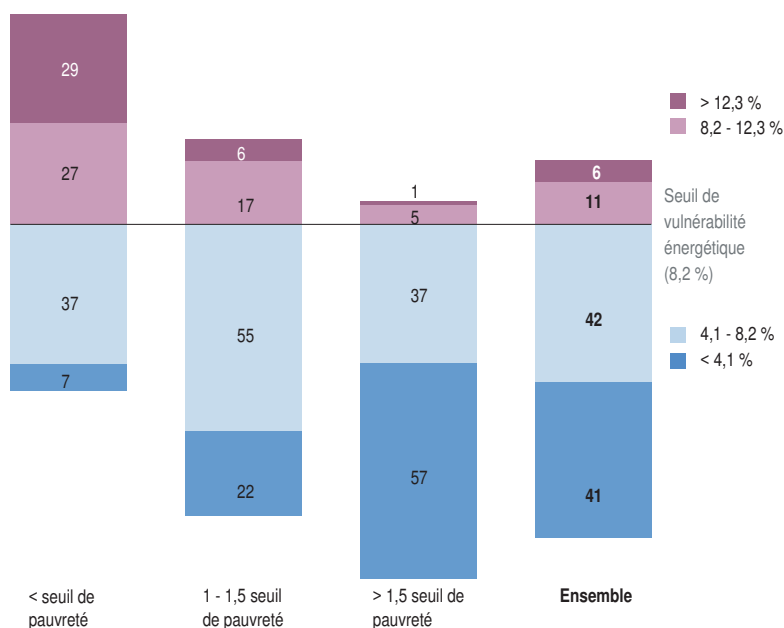
En Normandie, plus de 234 000 ménages, soit un sur six, consacrent une part importante de leur revenu disponible aux dépenses de chauffage et se trouvent ainsi en situation de vulnérabilité énergétique. Les ménages à faibles revenus sont les plus touchés, et notamment la majorité des ménages pauvres. La vulnérabilité peut aussi résulter de dépenses énergétiques élevées liées à des logements « énergivores », lesquels sont plus présents en Normandie. C'est le cas dans l'Orne, le département normand le plus concerné par la vulnérabilité énergétique. En raison de conditions de logement plus avantageuses, les territoires urbains de la région sont nettement moins touchés, ainsi que les territoires situés à l'Ouest qui bénéficient d'un climat plus doux. Les territoires ruraux sont à l'inverse très souvent exposés du fait de l'ancienneté des logements et de ménages à plus faibles revenus.

Jonathan Brendler, Camille Hurard, Étienne Silvestre (Insee), Bruno Dardaillon (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

Depuis 2010 et la loi dite « Grenelle II », la réduction de la précarité énergétique (*définitions*) est devenue un axe prioritaire des politiques publiques sociales et environnementales. La moitié des ménages de France métropolitaine consacre au moins 4 % de leur revenu disponible aux dépenses de chauffage du logement et de l'eau sanitaire (*sources et méthodes*). Les ménages pour lesquels ce taux d'effort énergétique (TEE) dépasse 8 % sont considérés comme vivant en situation de vulnérabilité énergétique. Ainsi définie, la vulnérabilité énergétique touche 234 400 ménages normands soit 17 % de l'ensemble. Pour un tiers d'entre eux, le TEE est trois fois plus élevé que le TEE médian (*figure 1*). La Normandie est la 5^e région métropolitaine où la part de ménages vulnérables est la plus forte, dépassant d'un point la moyenne de France de province. Elle se positionne assez loin derrière la région Grand Est (24 %), mais devance largement sa voisine francilienne (8 %).

1 La vulnérabilité énergétique décroît avec le niveau de vie des ménages

Répartition des ménages selon le taux d'effort énergétique et la position vis-à-vis du seuil de pauvreté (%)



Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

Avant tout une question de revenus...

La vulnérabilité énergétique est, en Normandie comme ailleurs, très souvent associée à la pauvreté monétaire (*définitions*). Dans la région, plus de la moitié des ménages pauvres connaissent cette situation (*figure 1*). En conséquence, une grande partie des ménages énergétiquement vulnérables sont des ménages pauvres. À l'inverse, seulement 6 % des ménages plus éloignés de la pauvreté (dont le niveau de vie dépasse d'au moins 50 % le seuil de pauvreté) sont concernés par la vulnérabilité énergétique.

Hors la question des revenus, les ménages constitués d'une seule personne, ne bénéficiant pas d'économies d'échelle sur leurs dépenses de chauffage pour leur habitation, sont deux fois plus présents parmi les ménages vulnérables (*figure 2*). Ces ménages sont généralement plus avancés en âge, la moitié des ménages vulnérables ayant un référent âgé de plus de 60 ans. Enfin, ils sont moins souvent propriétaires de leur logement que l'ensemble des ménages.

... mais aussi de conditions de logement

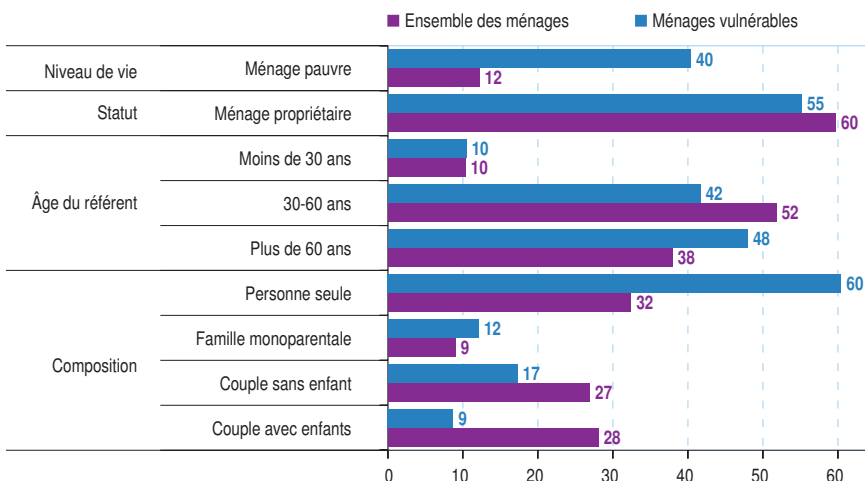
La vulnérabilité énergétique des ménages découle principalement de la faiblesse de leurs revenus, mais elle résulte aussi des dépenses énergétiques élevées liées aux conditions de logement. Avec près d'un tiers des logements classés en étiquette de diagnostic de performance énergétique (DPE) « F » ou « G » (*définitions*), la Normandie compterait une part de logements « très énergivores » plus importante qu'en France de province (un quart des logements, *figure 4*). Les ménages vulnérables vivent plus fréquemment au sein de ces logements engendrant des dépenses énergétiques importantes (*figure 3*), et plus particulièrement dans des logements anciens : six sur dix vivent dans des habitations construites avant 1970 (avant les premières réglementations thermiques). Les ménages vulnérables habitent aussi des logements plus grands, nécessitant davantage d'énergie pour être chauffés : quatre sur dix vivent dans des logements de 100 m² ou plus. Leur mode de chauffage est également plus coûteux : fioul (24 % contre 16 % pour l'ensemble des ménages), électricité (38 % contre 32 %) et gaz en citerne (7 % contre 3 %) ; ils bénéficient moins fréquemment du raccordement au gaz de ville (21 % contre 34 %), plus économique.

Un ménage sur quatre est vulnérable dans l'Orne

Les ménages ornaïses sont les plus touchés par la vulnérabilité énergétique, un quart de ces ménages étant susceptible de connaître des difficultés pour chauffer leur logement. Ce département est le plus défavorisé en termes

2 Davantage de pauvres, de retraités et de personnes seules parmi les vulnérables

Répartition des ménages normands selon le niveau de vie, le statut, l'âge du référent, et la composition du ménage (%)



Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

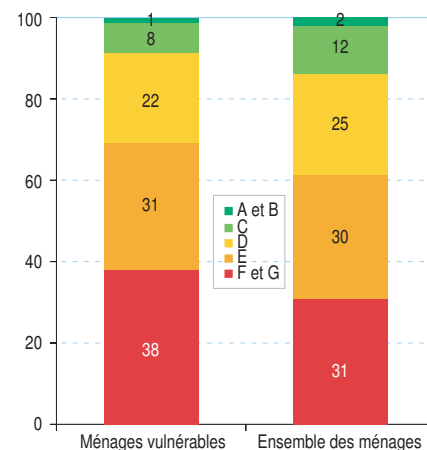
de pauvreté, de climat hivernal et surtout de logements énergivores (*figure 4*). La part de ménages vulnérables dans le Calvados, la Manche et l'Eure s'écarte très peu de la moyenne régionale. Elle est inférieure en Seine-Maritime du fait de logements moins énergivores, conséquence du caractère plus urbain de ce territoire.

Les grands pôles urbains et la vallée de la Seine moins touchés par la vulnérabilité énergétique

En Normandie, comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, les zones éloignées des pôles urbains sont plus vulnérables énergétiquement. Dans la région, la zone du Perche apparaît particulièrement touchée, avec plus d'un tiers des ménages concernés (*figure 5*). À l'inverse, certains territoires situés autour de l'axe Seine ou autour des grandes villes et certaines zones littorales sont relativement préservés. Cependant, ces disparités doivent être relativisées par le nombre de ménages concernés. Si dans la totalité du département

3 Les ménages vulnérables résident plus souvent au sein de logements « énergivores »

Répartition des ménages selon le diagnostic de performance énergétique (DPE) estimé de leur logement (%)



Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

Depuis 2009, près de 23 000 logements normands concernés par l'éco-prêt à taux zéro

À côté d'autres mesures (crédit d'impôt pour la transition énergétique, programme « Habiter Mieux » porté par l'Agence nationale de l'habitat, éco-prêt logement social), l'éco-prêt à taux zéro est une mesure en faveur de la réhabilitation thermique du parc de logement privé mise en place en 2009. Il s'agit d'un prêt d'un montant maximum de 30 000 € dont les intérêts bancaires sont pris en charge par l'État. Il s'adresse à tous les propriétaires, occupants ou bailleurs sans condition de ressources. Il permet de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique selon deux options possibles : le bouquet de deux ou trois travaux, ou l'amélioration globale de la performance énergétique du logement. Seules deux conditions doivent être remplies : le logement doit avoir été construit avant 1990 et être utilisé comme résidence principale.

Depuis sa création, près de 23 000 logements normands ont pu bénéficier de cette aide dont 1 100 logements en 2018, essentiellement des maisons individuelles. Le montant moyen, proche de 17 000 €, permet de financer plus de 80 % des travaux des logements normands sans avance de trésorerie pour les particuliers.

Dans l'hypothèse très volontariste où les logements les plus énergivores (étiquettes DPE « F » et « G ») seraient réhabilités afin d'obtenir une étiquette DPE « D », le nombre de ménages vulnérables diminuerait de 60,0 % passant de 234 400 à 93 700. Le taux de vulnérabilité des ménages normands atteindrait alors 6,7 % contre 16,9 % actuellement.

de l'Orne 32 000 ménages sont vulnérables, on en dénombre presque autant (27 000) dans la métropole Rouen Normandie, pourtant nettement moins exposée en termes de vulnérabilité énergétique.

À l'Ouest de la région, les habitants dépensent moins pour se chauffer

Les disparités entre territoires, en matière d'exposition à la vulnérabilité énergétique, peuvent s'expliquer par des différences en termes de dépenses énergétiques (*définitions, sources et méthodes*) ou de revenu des ménages. Sur le plan des dépenses énergétiques, la partie Ouest de la Manche jouit d'une situation plus favorable (*figure 6*). Le département bénéficie à la fois d'un climat océanique plus doux et d'un parc de logements moins énergivores (*figure 4*). Dans les grands pôles urbains de la région, les dépenses sont également plus faibles. Les logements y sont de petite taille, plus souvent collectifs et bénéficiant de sources d'énergies moins onéreuses comme le gaz de ville ou le chauffage collectif. Par conséquent, la facture énergétique y est plus faible. À l'inverse, les dépenses sont plus fortes dans les espaces ruraux, dotés généralement de logements plus grands et plus anciens.

Les différences territoriales résultent aussi du niveau de revenu des ménages. Ainsi, les revenus de l'ensemble des départements de l'Orne et de la Manche ainsi que du Pays de Bray sont sensiblement inférieurs à la moyenne régionale (*figure 7*). À l'opposé, les habitants des zones périurbaines bénéficient des revenus les plus confortables, notamment dans certaines communes au nord et au sud de Rouen, à l'ouest de Caen ou au nord du Havre.

Des dépenses élevées et des revenus moindres dans les zones rurales

Certains territoires combinent une pauvreté accrue des ménages et un parc de logements plus énergivore. Cela explique la plus grande vulnérabilité de ces territoires. Ainsi, dans la majeure partie du département de l'Orne, au centre de la Manche ainsi que dans le Pays d'Auge, le Pays d'Ouche et le Pays de Bray, la vulnérabilité des ménages découle à la fois de la faiblesse de leurs revenus et du haut niveau de leurs dépenses énergétiques (*figure 8*). Dans d'autres territoires, souvent en périphérie des grandes agglomérations, le TEE plus élevé des ménages s'explique principalement par des dépenses énergétiques plus importantes qu'en moyenne. Ainsi, les ménages à revenus plus confortables résident dans des logements bien souvent de grande taille. Enfin, dans certaines grandes villes secondaires de la région (Alençon, Dieppe, Lisieux, Argentan, etc.) et dans une grande partie de la Manche, la vulnérabilité énergétique des ménages dépend davantage de la faiblesse de leur revenu. ■

4 Moins de vulnérabilité énergétique en Seine-Maritime

Nombre et parts des ménages vulnérables, pauvres, des logements énergivores, et degrés-jours unifiés*

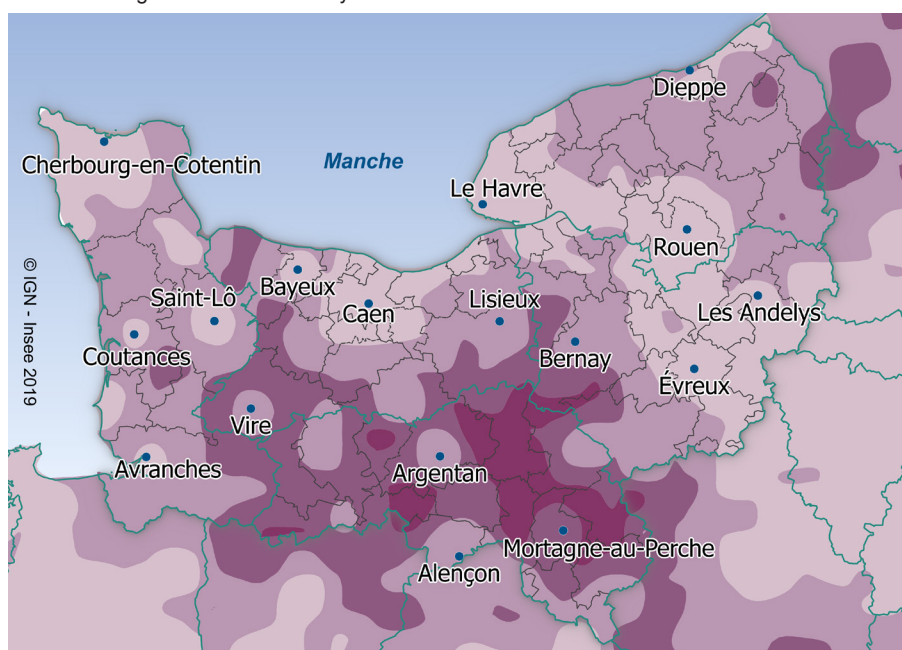
	Part des ménages vulnérables (%)	Nombre de ménages vulnérables	Part de ménages pauvres (%)	Part de logements énergivores (F et G) (%)	Degrés-jours unifiés *
Orne	26,1	31 700	14,1	37,9	2 179
Manche	16,9	36 700	11,9	18,3	1 949
Calvados	16,9	48 800	11,9	32,7	2 067
Eure	16,2	39 100	11,0	33,7	2 145
Seine-Maritime	15,0	78 100	12,6	32,0	2 157
Normandie	16,9	234 400	12,2	30,8	2 100
France de province	16,1	3 536 600	13,3	24,5	2 114
France métropolitaine	14,6	3 894 400	13,1	26,3	2 112

* Les degrés-jours unifiés (DJU) reflètent les différences de rigueur climatique entre les territoires. Cet indicateur est basé sur le cumul journalier des écarts à 17°C durant la période de chauffage qui s'étend du 1^{er} octobre au 20 mai. Ainsi, l'hiver apparaît-il plus rigoureux dans l'Orne (2 179 DJU) que dans la Manche (1 949 DJU).

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

5 Les grandes agglomérations, la vallée de la Seine et certaines zones littorales relativement épargnées

Part de ménages vulnérables – moyenne communale lissée



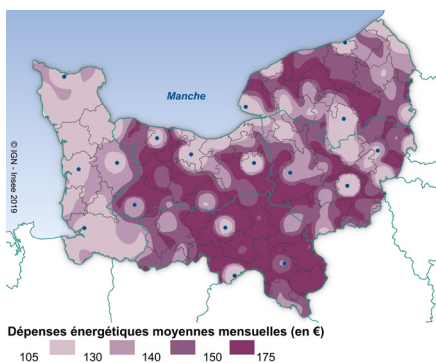
Part de ménages vulnérables (en %)

< 16,9 16,9 25,0 33,0 > 33,0

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

6 Des dépenses énergétiques plus élevées dans les zones rurales

Estimations des dépenses énergétiques mensuelles – moyenne communale lissée

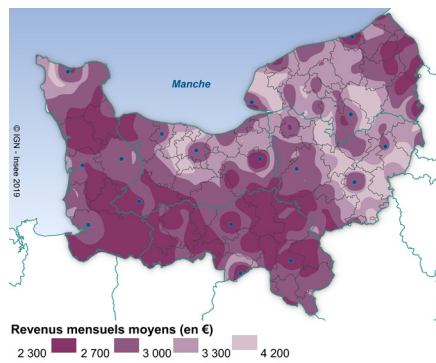


Dépenses énergétiques moyennes mensuelles (en €)
105 130 140 150 175

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

7 Les ménages les plus aisés concentrés dans les zones périurbaines

Revenus disponibles mensuels des ménages – moyenne communale lissée

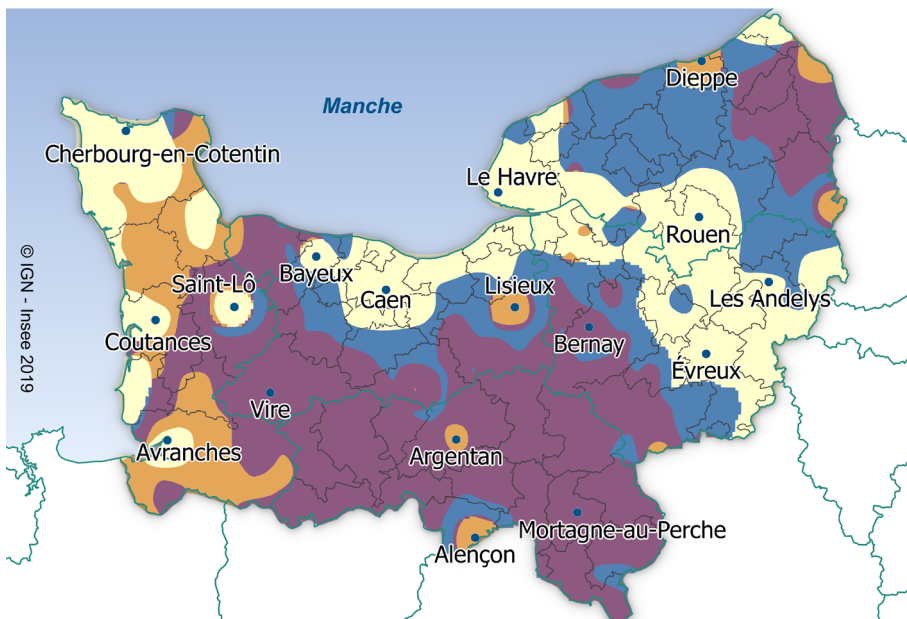


Revenus mensuels moyens (en €)
2 300 2 700 3 000 3 300 4 200

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

8 Dans les territoires proches des grandes agglomérations, des dépenses élevées exposent davantage les ménages à la vulnérabilité

Positionnement par rapport au Taux d'Effort Énergétique (TEE) moyen régional – moyenne communale lissée



Taux d'effort énergétique (TEE) supérieur à la moyenne régionale

- Zones cumulant dépenses énergétiques supérieures à la moyenne et revenus inférieurs à la moyenne
- Zones dont uniquement les dépenses énergétiques sont supérieures à la moyenne
- Zones dont uniquement les revenus sont inférieurs à la moyenne
- TEE inférieur

Sources : Insee, Filosofi 2015, Fideli 2015, recensement de la population 2013 ; SDES, enquête Phébus 2013, Pegase 2015

Sources et méthodes

L'étude s'appuie sur différentes sources. Le fichier des logements et des individus (Fidéli) 2015 et le recensement de la population 2013 fournissent les informations sur les logements et les ménages. Le revenu disponible des ménages est issu du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2015. L'enquête Phébus 2014-2015 du SDES permet d'estimer les consommations énergétiques à travers un modèle d'imputation de la probabilité d'appartenance d'un logement à une étiquette DPE en fonction de ses caractéristiques. La base Pegase fournit le prix moyen des combustibles en 2015.

Définitions

Dans l'ensemble de l'étude, la notion de revenu utilisée est celle du revenu disponible, à savoir celui dont dispose effectivement un ménage afin de consommer ou d'épargner. Il comprend les revenus d'activité et de patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (dont les pensions de retraite), nets des prélèvements fiscaux et sociaux.

Le **niveau de vie** d'un ménage est égal à son revenu disponible divisé par son nombre d'unités de consommation, système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Le **seuil de pauvreté monétaire** correspond à un niveau de vie égal à 60 % du revenu disponible médian en France, soit 1 015 euros par mois et par unité de consommation en 2015.

Le **diagnostic de performance énergétique (DPE)** est une estimation de la consommation énergétique annuelle d'un logement au m². Il se traduit par une étiquette allant de A pour les logements les plus économes à G pour les plus énergivores. Cette estimation est dite « conventionnelle » car elle se base sur une consommation « standard », c'est-à-dire apte à satisfaire les besoins élémentaires du ménage. La consommation énergétique dépend ainsi uniquement des caractéristiques du logement (surface, isolation, orientation, etc.) et du climat, hors comportements de privation ou de sur-consommation. La **dépense énergétique** est le produit de la consommation énergétique par la surface du logement et le prix unitaire de son combustible (électricité, fioul, gaz, etc.).

La **précarité énergétique** est la situation d'une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. Par analogie, la **vulnérabilité énergétique** est la situation d'un ménage consacrant au moins 8,2 % de son revenu disponible aux dépenses énergétiques de son logement, soit le double de la médiane métropolitaine. Le cas échéant, les hauts revenus (double du revenu national médian) sont exclus des vulnérables.

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédacteur en chef :
Pascal Julien

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Lacuve J-L., Fourré F., « Se chauffer et se déplacer, un budget trop lourd pour près de 30 % des ménages bas-normands », *Insee Analyses Basse-Normandie* n° 7, janvier 2015
- Caritg J-P., Levouin C., Mureau C. (Insee), Pouliquen E. (Dreal), « Les dépenses énergétiques pèsent fortement sur les revenus d'un quart des ménages haut-normands », *Insee Analyses Haute-Normandie* n° 7, février 2015
- Observatoire National de la Précarité Énergétique, « Tableau de bord de la précarité énergétique – édition 2018 », mai 2019

